FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE TIR NORD/PAS-DE-CALAIS

270 rue des Bourreliers – ZAC du Moulin Lamblin 59320 Hallennes les Haubourdin
N° Siret : 378 025 555 00020 - code APE : 9312 Z

PROCEDURE D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DES ECHELONS DE LA GESTION SPORTIVE

La mise en place de cette procédure a pour but de définir le rôle et les actions à mener par les parties concernées, afin de faciliter la mise en place et d'assurer le bon déroulement des championnats des échelons départementaux et régionaux.
Le Président du club organisateur, ou le Président du Comité d'Organisation Local sera le responsable de la compétition.
La commission G.S. de la Ligue détermine toutes les dates des championnats suivant le calendrier fédéral.
Les lieux sont définis par les comités départementaux pour l'échelon départemental et par la ligue pour l'échelon régional.

Les parties concernées :

- les clubs où se déroulent les championnats
- les comités départementaux ou la ligue NPDC
- les responsables G.S. départementaux ou de la ligue NPDC
- les responsables d'arbitrage départementaux ou régional de la ligue NPDC

Rappel : Le livret du règlement de la Gestion Sportive (règles générales toutes épreuves – règles spécifiques toutes épreuves) définit toutes les modalités d'organisation de ces championnats.

Les clubs où se déroulent les championnats mettent à disposition des départements ou de la ligue leurs installations.

Les rôles des Responsables G.S. et Arbitrage sont étroitement liés aux championnats :
Rôle du Responsable G.S. : Le responsable G.S. représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale. A ce titre, il valide le résultat de chaque athlète.
Rôle du Responsable d'Arbitrage : Garant de la bonne application du règlement dans le strict respect des règles de sécurité, il a autorité sur tous les juges-arbitres. Il assure le suivi général de l'arbitrage, et doit avoir une vision globale de la compétition et de l'arbitrage pour traiter tous les problèmes.

CONSIGNES D'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT PAR UN CLUB

- **Validation du site :**

Les stands de tir recevant l'organisation des championnats doivent avoir obtenu, ou avoir engagé l'homologation sportive fédérale.
Si besoin, une visite par les responsables départementaux ou le responsable régional d'arbitrage, et le Président du club organisateur aura lieu avant le début de la compétition pour déterminer les aménagements à effectuer.

- **Conception et validation du plan de tir :**

Le plan de tir est réalisé par le responsable GS des départements ou de la Ligue en concertation avec les clubs organisateurs.
Il adressera les plans de tir au responsable d'arbitrage pour la convocation des arbitres.

- **Dossier d'inscription**

Le club organisateur transmettra aux responsables GS du département ou de la ligue le courrier d'accompagnement en fichier modifiable (non PDF) impérativement.

- **Confirmation des inscriptions :**

Dès clôture des inscriptions, le responsable du club informera ses tireurs sur les dates et heures de leurs tirs.

- **Dossards avec leurs attachements**

Pour les championnats Equipes de Clubs, le club organisateur fournira les dossards.

- **Matériel**

Le club organisateur fournira ou mettra à disposition :
- Les cartons numérotés pour l'arbalète Match 10m et 30m, pour les tirs sur cibles électroniques les consommables nécessaires, les pastilles (blanches et noires), les feuilles de comptage des points (disciplines 25 m, Armes Anciennes, TAR, Arbalète Match et Field), et tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition en conformité avec les règlements en cours édités par la FFTir.
- Pour les cibles électroniques à 50m, la mise en place d'un back-up est obligatoire, afin d'éviter toutes contestations.
- Pour les championnats qui se déroulent sur cibles électroniques, la présence d'un technicien cibles électroniques du club est obligatoire durant toute la durée de la compétition.
- Un local réservé à l'arbitrage (contrôle des points) et à la G.S. avec source d'énergie électrique, tables et chaises.
- Pour la gestion GS, il est nécessaire d'avoir un accès internet (wifi).
- Un emplacement, avec source d'énergie électrique, tables, et chaises pour le contrôle des armes.
- Un vestiaire différent pour hommes et femmes.
- Un espace de préparation pour les athlètes est souhaitable.
- Le club affichera le lieu du défibrillateur disponible le plus proche.

- **Bénévoles :**

Le club mettra à la disposition de l'arbitrage les bénévoles nécessaires pour le changement des cibles, leur relevage ou leur pastillage. Il en confirmera leur nombre au responsable de l'arbitrage avant la compétition.

- **Affichage :**

Le club organisateur mettra à disposition un ou des supports muraux pour recevoir l'affichage du procès-verbal, des jurys et du palmarès.

- **Restauration de l'Arbitrage et responsable GS :**

Le club organisateur fournira au minimum à chaque arbitre et responsable GS et par jour 2 sandwichs, 2 boissons et café à discrétion.

- Récompenses :

Le club organisateur est libre quant au choix des récompenses à remettre (c'est le club organisateur qui se charge de leur achat).
En individuel (sauf pour la silhouette métallique), il fournira les médailles aux 3 premiers athlètes dans chaque catégorie/épreuve (taille minimum pour les médailles individuelles diamètre 50mm).
Il y aura un classement par équipe et individuel dans tous les championnats (repris sur le palmarès).
Pour les équipes des championnats individuels, il n'y aura plus de remise de coupes et médailles, sauf pour les championnats des Ecole de Tir.
Pour les championnats des clubs Adultes et Ecole de Tir, il y a remise de récompenses : 1 coupe et médailles pour la 1ère équipe et uniquement médailles pour les équipes classées 2ème et 3ème.

- **Versement de la participation aux frais d'arbitrage**

Le club organisateur reversera le montant de la participation aux frais (fixée par la Ligue) au Comité Départemental concerné ou à la Ligue selon l'échelon, suivant la facture qui lui sera adressée par les trésoriers respectifs (comités départementaux ou ligue).

Renaud KLINCKEMAILLIE
Président Ligue de Tir Nord/Pas-de-Calais